

L'écosystème québécois de la défense des droits

Des actrices et acteurs complémentaires pour protéger, promouvoir et faire respecter les droits



Institutions publiques indépendantes

Enquêtent, protègent et font la promotion des droits au Québec.



CDPDJ

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

- Lutte contre la discrimination
- Protection des droits des enfants et des jeunes
- Enquêtes et recours



Protecteur du citoyen

- Examine les plaintes contre les ministères et organismes publics (santé, services sociaux, services correctionnels, etc.)
- Amélioration des services publics



CBEDE

Commissaire au bien-être et aux droits des enfants

- Analyse les enjeux systémiques
- Formule des recommandations
- Prend en compte la parole des enfants et des jeunes



Recours sectoriels et ombudsmans

Traitent des plaintes, examinent les situations et accompagnent les personnes dans leurs démarches.



Protecteur national de l'élève

- Plaintes sur les services éducatifs
- Droits des élèves et de leurs parents



Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport

- Plaintes sur l'intégrité physique ou psychologique
- Loisirs et sport



Commissaires aux plaintes et à la qualité des services (santé et services sociaux)

- Plaintes des usagers
- Protection du citoyen (deuxième recours)



Ombudsmans municipaux et universitaires

- Plaintes selon leur mandat
- Compétence et indépendance variables



Société civile et action communautaire

Documentent les injustices, mobilisent, accompagnent et portent des revendications collectives.



Ligue des droits et libertés

- Promotion et défense des droits humains
- Analyse et sensibilisation
- Interventions publiques



RODCD

Regroupement des organismes en défense collective des droits

- Défense des droits collectifs
- Représentation et mobilisation



Organismes communautaires autonomes et groupes de défense collective des droits

- Soutien et accompagnement
- Éducation populaire autonome
- Plaidoyer et actions collectives



Coalitions, regroupements sectoriels et mouvements sociaux

- Campagnes et mémoires
- Actions de mobilisation
- Alliances et solidarité



Personnes, communautés et collectivités

Expériences vécues - Besoins
Revendications - Participation
citoyenne



Recours judiciaires et mécanismes de contrôle

Tranchent des litiges, appliquent les lois et assurent un contrôle sur les décisions et les pratiques.



Tribunaux et tribunaux administratifs

- Décisions contraignantes
- Droits et recours



Gouvernement et ses ministères

- Élaboration des politiques
- Services publics
- Mise en œuvre des lois



Avocat-es et aide juridique

- Conseils et représentation
- Accès à la justice
- Soutien aux démarches



Un exemple : les droits des personnes en situation de handicap

Plusieurs acteurs peuvent être mobilisés, selon la situation :

- **CDPDJ** : protection et promotion des droits, enquêtes et interventions
- **Protecteur du citoyen** : plaintes (ex. services sociaux, hébergement, transport adapté)
- **Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport** : accès aux loisirs et à la pratique sportive
- **Commissaires aux plaintes** : santé et services sociaux, qualité et sécurité des services
- **Gouvernement et ministères** : politiques, accessibilité, programmes
- **Tribunaux** : décisions judiciaires



Une personne en situation de handicap peut faire appel à plusieurs de ces instances en fonction de ses besoins et de ses droits.



À retenir

1

Les acteurs n'ont pas les mêmes pouvoirs ni les mêmes mandats.

2

Ils peuvent agir à différents niveaux : individuel, institutionnel, collectif et systémique.

3

Leurs actions se complètent et se renforcent.

4

Ce schéma n'est pas exhaustif : d'autres organismes sectoriels, fédéraux et internationaux interviennent aussi.

Des droits qui se défendent, ensemble